

A Mettre en place une communication claire, forte et globale autour des déchets

OBJECTIF GLOBAL

Mise en place d'une plateforme qui doit permettre de renseigner quiconque s'interroge sur la gestion des déchets en Valais (communes, entreprises, nouveaux arrivants, touristes, jeunes, publics scolaires, population valaisanne, etc.). Elle doit informer de manière claire, attractive et complète sur les initiatives existantes en lien avec les déchets (événements, formations, réparation, réemploi, échange, littering, etc.). Elle doit mettre à disposition des guides et aides à l'exécution à l'attention des citoyens et des autorités communales, afin notamment d'améliorer la qualité de la collecte et d'assurer un meilleur suivi statistique. Elle doit sensibiliser à la limitation et à la réduction de la production de déchets.

PILOTE ET PARTENAIRES

Les actions sont pilotées par le SEN

Les partenaires sont: [Antennes régionales](#), [FCV](#), [Swiss Recycling](#), [FRC-VS](#), [FDDM](#), [UVTD](#), [AVMC](#), [AVE](#), [AVGB](#), [AVST](#), [SCA](#), [SFNP](#), [SDM](#), [SE](#), [SFOP](#), [SHE](#), [SETI](#), etc.

ESTIMATION DES COÛTS GLOBAUX

CHF 200'000.- mise en place d'une plateforme internet, gestion du contenu, maintenance + formations, campagnes spécifiques

Augmentation des ressources humaines au sein du groupe déchets du SEN requise (estimée à environ 10%)

ACTION A1

Mettre à disposition des informations et communiquer sur :

- **Réduction de la production de déchets** : la plateforme doit sensibiliser et rendre attentifs les différents publics cibles aux changements de comportements nécessaires, afin de parvenir à une réduction de la production de déchets.
- **Filières d'élimination, catégories de déchets et analyse du cycle de vie** : la plateforme doit renseigner sur les filières d'élimination et de valorisation possibles par type de déchets, ainsi que sur le cycle de vie et l'écobilan d'une matière ou d'un produit.
- **Documents de référence** : les bonnes pratiques, directives, bases légales et aides à l'exécution doivent être à disposition sur la plateforme, en particulier pour les communes.
- **Formations** : la plateforme doit indiquer les formations et cours de perfectionnement existants en lien avec les déchets (cours ASFIT, asr, SANU, etc.).
- **Exemplarité** : la plateforme doit encourager aux échanges d'expériences et diffuser des bons exemples (par exemple dans l'utilisation de matériaux revalorisés).
- **FAQ** : la plateforme doit déconstruire les fausses rumeurs et les légendes urbaines.
- **Evènements et initiatives existantes** : la plateforme doit informer sur les manifestations, conférences, séminaires, journées spécifiques ou autres évènements en lien avec les déchets et le recyclage. Elle doit faire référence aux initiatives privées et publiques existantes visant à limiter la production de déchets ainsi qu'aux solutions de réparation, réemploi, échanges, etc.
- **Plastique** : Les solutions réutilisables et les solutions d'emballage adaptées et plus durables doivent être encouragées. Les bonnes pratiques en termes de réduction des déchets plastiques et objets à usage unique, notamment dans les manifestations, doivent être valorisées et soutenues.
- **Biodéchets** : la plateforme doit sensibiliser à la problématique des biodéchets souillés (p. ex. par des plastiques et autres matériaux non désirables) ou contaminés par des néophytes envahissantes. Elle doit promouvoir les campagnes de sensibilisation aux mesures de réduction du gaspillage alimentaire, promouvoir une nature moins domestiquée, l'utilisation des déchets verts sur place et la réalisation de compost au travers de bonnes pratiques, campagnes de sensibilisation, cours de sensibilisation, solutions de prêts de matériel ou service conseil. Elle vise également à sensibiliser à la présence importante de biodéchets dans les ordures ménagères et inciter les communes à développer des solutions locales et décentralisées.
- **Littering** : les mesures spécifiques à la lutte contre l'abandon de déchets doivent être communiquées sur la plateforme. Incitation des communes à se labelliser contre le littering ([no-littering.ch](#)).
- **Déchets minéraux** : la plateforme doit informer sur les polluants du bâtiment. Elle doit faire la promotion des matériaux revalorisés et diffuser les projets exemplaires.
- **Matériaux terreux et d'excavation** : la plateforme doit expliciter et détailler la différence entre matériaux terreux et matériaux d'excavation au sens légal, et informer sur la bonne nomenclature, la détermination sur le terrain (horizons A, B et C), et les possibilités légales et techniques de revalorisation.
- **Informations sur des déchets «spécifiques»** : les déchets spéciaux des ménages, les déchets médicaux (pharmacies, maisons de retraites, centres médicaux), les déchets spéciaux produits par divers secteurs d'activités (viticulture, agriculture), les pneus, les batteries, les panneaux photovoltaïques, le sagex, sont des déchets qui bien souvent ne sont pas éliminés conformément aux exigences légales. L'amélioration de l'élimination conforme de ces déchets passe par une communication claire et harmonisée à l'échelle du Valais.

A SUITE ACTION **A1**

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	INDICATEURS DE SUIVI	TEMPORALITÉ
<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la production de déchets en général - Favoriser les solutions de réemploi et optimiser la circularité des déchets - Harmoniser les pratiques au sein des communes notamment afin d'améliorer la fiabilité des données - Améliorer la qualité des déchets collectés séparément - Parvenir à une élimination adéquate des déchets et régulariser les dépôts non conformes - Mettre à disposition les documents de référence 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs sur la plateforme - Tonnages annuels de déchets générés - Qualité des données récoltées (amélioration des statistiques) - Qualité de la collecte - Nombre de contrats de collecte de déchets alimentaires des ménages et restaurateurs - Nombre de dépôts non autorisés fermés 	<p>Court terme (1 à 3 ans) – création</p> <p>Moyen-long terme (3 à 10 ans) – maintenance et actions de sensibilisation</p>

NOTES

- Interaction avec  **B** la « plateforme virtuelle de gestion des flux » : la plateforme de communication doit être directement connectée à la plateforme virtuelle de gestion des flux de déchets.
- En fonction des thématiques et des préoccupations, des formations et des campagnes spécifiques peuvent être mises en place.
- Les nouveautés et communications importantes seront relayées par une communication officielle du canton, sur les divers réseaux sociaux du SEN et des partenaires.